

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**SOMMAIRE**

<b>ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>5</b>
Bilan .....	5
Compte de Résultat .....	7
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>8</b>
<b>Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation .....</b>	<b>8</b>
1.1. Statut Juridique .....	8
1.2. Principales Missions de la Banque .....	8
1.3. Organes de décision et de contrôle .....	8
<b>Note 2 : Principes et méthodes comptables.....</b>	<b>11</b>
2.1. Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2010.....	11
2.2. Exercice .....	11
2.3. Principes comptables.....	11
2.4. Base comptable .....	11
2.5. Architecture du système comptable.....	12
2.6. Comptabilisation de l'actif et du passif .....	12
2.7. Modalités d'enregistrement des produits et charges.....	12
2.8. Impôts et taxes.....	13
2.9. Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations.....	13
2.10. Autres avoirs extérieurs .....	13
2.11. Avoirs en or .....	14
2.12. Avoirs et opérations avec le FMI.....	14
2.13. Créances sur les établissements de crédit.....	15
2.14. Créances sur les Trésors Nationaux .....	15
2.15. Dépôts des Trésors Nationaux .....	15
2.16. Titres de participation non consolidées et autres immobilisations financières.....	16
2.17. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	16
2.18. Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis .....	17
2.19. Billets et monnaies en circulation .....	17
2.20. Emprunts et dettes.....	17
2.21. Provisions pour risques et charges.....	17
2.22. Avantages du personnel .....	17
2.23. Réserves .....	18
2.24. Gestion des risques .....	18
2.25. Engagements hors bilan.....	19
2.26. Evénements postérieurs à la clôture .....	20
2.27. Audit et approbation des comptes sociaux .....	20
2.28. Tableau de flux de trésorerie .....	20

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

<b>Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la clôture .....</b>	<b>20</b>
<b>Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice.....</b>	<b>21</b>
<b>Note 5 : Comparabilité des comptes .....</b>	<b>22</b>
<b>Note 6. Avoirs extérieurs à vue .....</b>	<b>22</b>
<b>Note 7 : Autres avoirs extérieurs .....</b>	<b>25</b>
<b>Note 8 : Encaisse Or .....</b>	<b>26</b>
<b>Note 9 : Fonds Monétaire International .....</b>	<b>27</b>
<b>Note 10 : Créances sur les banques.....</b>	<b>29</b>
<b>Note 11 : Créances sur les Trésors nationaux .....</b>	<b>29</b>
<b>Note 12 : Contreparties allocations DTS.....</b>	<b>31</b>
<b>Note 13 : Valeurs immobilisées .....</b>	<b>31</b>
<b>Note 14 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis.....</b>	<b>36</b>
<b>Note 15 : FMI - Ajustements .....</b>	<b>37</b>
<b>Note 16 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....</b>	<b>37</b>
<b>Note 17 : Billets et pièces en circulation .....</b>	<b>38</b>
<b>Note 18 : Trésors et Comptables Nationaux .....</b>	<b>39</b>
<b>Note 19 : Dépôts des banques et institutions financières .....</b>	<b>40</b>
<b>Note 20 : Autres comptes courants .....</b>	<b>41</b>
<b>Note 21 : FMI – Allocations des DTS .....</b>	<b>41</b>
<b>Note 22 : Emprunts et dettes à long et moyen terme .....</b>	<b>42</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

<b>Note 23 : Provisions.....</b>	<b>43</b>
<b>Note 24 : Report à nouveau .....</b>	<b>43</b>
<b>Note 25 : Réserves .....</b>	<b>44</b>
<b>Note 26 : Capital, primes et fonds de dotation .....</b>	<b>45</b>
<b>Note 27 : Crédoeurs divers et comptes de régularisation passif.....</b>	<b>46</b>
<b>Note 28 : Résultats sur avoirs extérieurs.....</b>	<b>48</b>
<b>Note 29 : Résultat sur opérations avec la clientèle .....</b>	<b>49</b>
<b>Note 30 : Résultat sur opérations avec les institutions financières .....</b>	<b>50</b>
<b>Note 31 : Produit Net Bancaire .....</b>	<b>50</b>
<b>Note 32 : Autres produits d'exploitation.....</b>	<b>51</b>
<b>Note 33 : Frais généraux.....</b>	<b>51</b>
<b>Note 34 : Résultat exceptionnel .....</b>	<b>52</b>
<b>Note 35 : Résultat de l'exercice .....</b>	<b>52</b>
<b>Note 36 : Hors Bilan.....</b>	<b>53</b>
<b>Note 37 : Opérations avec les parties liées .....</b>	<b>55</b>
<b>Note 38 : Procédure judiciaire .....</b>	<b>55</b>
<b>Note 39 : Plan comptable et Manuel de procédures .....</b>	<b>55</b>
<b>Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice .....</b>	<b>56</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010****Bilan**Actif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
				Valeur	%
<b>ACTIF</b>					
Diponibilités Extérieures		6 350 561	6 179 482	171 079	3
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	6	4 753 476	5 490 529	-737 053	-13
<i>Autres avoirs en devises convertibles</i>	7	1 597 085	688 953	908 132	132
Encaisse-Or	8	33 539	0	33 539	
Fonds Monétaire International	9	448 306	426 057	22 249	5
Créances sur les Banques	10	8 234	13 030	-4 796	-37
Créances sur les Trésors Nationaux	11	603 645	371 326	232 319	63
Contrepartie Allocations DTS	12	167 706	59 108	108 598	184
Valeurs immobilisées	13	202 074	221 519	-19 445	-9
Autres actifs-stocks de billets et monnaies non émis	14	47 399	0	47 399	
FMI : Ajustement	15	18 844	14 768	4 076	28
Débiteurs divers et comptes de régularisation	16	10 331	16 408	-6 077	-37
<b>Total Actif</b>		<b>7 890 639</b>	<b>7 301 698</b>	<b>588 941</b>	<b>8</b>

*NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.*

**COMPTES ANNUELS**Passif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
				Valeur	%
<b>PASSIF</b>					
Billets et pièces en circulation	17	2 107 408	1 897 291	210 117	11
Trésors et Comptables Publics Nationaux	18	2 494 610	2 757 479	-262 869	-10
Banques et Institutions financières	19	2 149 909	1 778 417	371 492	21
Autres comptes courants	20	56 598	40 185	16 413	41
FMI : Allocation DTS	21	412 260	386 861	25 399	7
Emprunts et Dettes	22	9 762	9 467	295	3
Autres Passifs		37	112	-75	-67
Provisions	23	13 862	17 982	-4 120	-23
Report à Nouveau	24	-29 574	0	-29 574	
Réserves	25	305 938	297 552	8 386	3
Capital, Primes et Fonds de dotation	26	91 507	91 507	0	0
FMI : Ajustement		0	98	-98	-100
Créditeurs divers et comptes de régularisation	27	270 397	54 321	216 076	398
Résultat de l'exercice		7 925	-29 574	37 499	-127
<b>Total Passif</b>		<b>7 890 639</b>	<b>7 301 698</b>	<b>588 941</b>	<b>8</b>

*NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.*

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Compte de résultat au 31 Décembre 2010***En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		111 909	117 181	-5 272	-4
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		73 571	108 765	-35 194	-32
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		38 338	8 417	29 921	356
Charges sur avoirs extérieurs		18 945	938	18 007	1920
<b>Résultat sur avoirs extérieurs</b>	28	<b>92 964</b>	<b>116 243</b>	<b>-23 279</b>	-20
Produits sur opérations clients		16 339	14 240	2 099	15
Charges sur opérations clients		24 197	42 346	-18 149	-43
<b>Résultat sur opérations clients</b>	29	<b>-7 858</b>	<b>-28 106</b>	<b>20 248</b>	-72
Produits sur opérations avec les institutions financières		601	261	340	131
Charges sur opérations avec les institutions financières		156	227	-71	-31
<b>Résultat sur opérations avec les institutions financières</b>	30	<b>445</b>	<b>34</b>	<b>411</b>	1211
Autres produits financiers		0	0	0	
<b>Poduit Net Bancaire</b>	31	<b>85 551</b>	<b>88 171</b>	<b>-2 620</b>	-3
Autres produits d'exploitation	32	20 201	7 909	12 292	155
<b>Total des produits nets</b>		<b>105 752</b>	<b>96 081</b>	<b>9 671</b>	10
Frais généraux	33	88 312	75 485	12 827	17
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		19 467	25 396	-5 929	-23
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>107 779</b>	<b>100 881</b>	<b>6 898</b>	7
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-2 027</b>	<b>-4 800</b>	<b>2 773</b>	-58
Produits exceptionnels		10 965	1 496	9 469	633
Charges exceptionnelles		1 013	26 270	-25 257	-96
<b>Résultat exceptionnel</b>	34	<b>9 952</b>	<b>-24 774</b>	<b>34 726</b>	-140
<b>Résultat net de l'exercice</b>	35	<b>7 925</b>	<b>-29 574</b>	<b>37 499</b>	-127

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS****Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation****1.1 Statut juridique**

La BEAC est un établissement public multinational africain régi par la convention instituant l'UMAC, la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats Membres de cette Union et ses Statuts. Les Etats Membres sont les suivants : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. La Banque jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*) ; les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organismes Internationaux lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé au Cameroun. En outre, la Banque est présente dans les capitales de chaque Etat membre à travers les Directions Nationales. La Banque dispose également d'Agences et de Bureaux répartis dans l'espace géographique des Etats membres ainsi qu'un Bureau à Paris (Siège et 21 sites).

Le fonctionnement de la BEAC est régi par les Statuts (révisés le 02 octobre 2010).

**1.2 Principales missions de la Banque**

Selon les dispositions de *l'article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

**1.3 Organes de décision et de contrôle**

La gestion et le contrôle de la Banque sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers les Organes de Décision et de Contrôle suivants (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*) :



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**1.3.1 Les Organes de Décision :**

**Le Conseil d'Administration** administre la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs par Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois (3) ans renouvelable par leurs Etats respectifs (*article 29 des statuts*). La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par l'autre membre du Comité Ministériel ressortissant de l'Etat concerné.

Le Gouverneur de la Banque Centrale rapporte les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les Censeurs et les autres membres du Gouvernement de la Banque, assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

**Le Comité de Politique Monétaire** est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change (*article 38.1 des Statuts*).

Les compétences du Comité de Politique Monétaire en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change sont fixées par les articles 38.2 et 38.3 des Statuts.

Le Comité de Politique Monétaire est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale et est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par Etat membre, dont le Directeur National de la BEAC et de deux (2) pour la France (*article 39*).

**Le Gouvernement de la BEAC** est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur (*article 47 des statuts*).

**Le Comité Monétaire et Financier National** est constitué dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

### 1.3.2 Les Organes de Contrôle

**Le Collège des Censeurs**, composé de trois membres (*article 62 des Statuts*) assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- le contrôle de l'exécution du budget ;
- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations.

Le collège des censeurs propose au Conseil d'Administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ses contrôles (*article 63 des Statuts*).

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'Administration, des Comités Monétaires et Financiers Nationaux et du Comité d'Audit avec voix consultative.

**Le Comité d'Audit** est composé de cinq (5) membres : quatre (4) Administrateurs et une personnalité extérieure.

Le Comité d'Audit :

- assiste le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et a tous pouvoirs d'investigation et de proposition à cette fin ;
- supervise l'activité du contrôle interne et s'assure du bon fonctionnement des Organes de Contrôle ;
- contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière ;
- est chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle (*article 65 des Statuts*).

**L'audit interne** est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général.

**Les Commissaires aux comptes** : les comptes de la Banque Centrale sont vérifiés par deux Commissaires aux Comptes choisis par le Conseil d'Administration parmi les cabinets de réputation internationale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## **Note 2 : Principes et méthodes comptables**

### **2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2010**

Les états financiers de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (*article 71 des Statuts*), en conformité avec les principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque qui est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 et d'une manière générale selon les règles et méthodes que ses organes dirigeants estiment être adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

Les états financiers de la Banque Centrale sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : FCFA 655,957 pour 1 euro.

### **2.2 Exercice**

La durée de l'exercice comptable de la Banque Centrale est de douze (12) mois et va du premier janvier au 31 décembre de la même année (*article 35 des Statuts*).

### **2.3 Principes comptables**

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;
- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date du bilan.

### **2.4 Base comptable**

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autre que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## 2.5 Architecture du système comptable

La Banque a opté pour une architecture centralisée du système d'information comptable gérée par le progiciel *e-business suite* d'ORACLE, caractérisée par la saisie décentralisée et unique des opérations par les Cellules Comptables.

Tous les évènements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, dans les entités de comptabilités auxiliaires des applications amont :

- Modules ORACLE (PO, AP, FA et IC) pour les achats, la gestion des fournisseurs, la gestion des immobilisations et les opérations de l'Emission Monétaire ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel -Paie-Prêts ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse).

Le déversement « au fil de l'eau », en temps réel, des différentes données comptables s'effectue vers la base centrale ORACLE GL au Siège, pour agrégation.

## 2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera ou sera supportée par la BEAC, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif a été transféré à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

## 2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titres par ligne de titres ;
- les plus-values et moins-values, réalisées sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont enregistrées en compte de réserve de réévaluation en cours d'exercice. Les moins values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultats.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

## **2.8 Impôts et taxes**

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 des Statuts et des accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

## **2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations**

Les avoirs extérieurs de la Banque gérés en Compte d'Opérations auprès du Trésor français sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ce compte sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur est celle du 5 janvier 2007.

Les réserves de change de la BEAC sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans les titres obligataires.

## **2.10 Autres avoirs extérieurs**

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'Opérations gérées par la Salle des Marchés sous forme de titres, de devises autres que l'Euro et l'encaisse-Or, sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

### **2.10.1 Le portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titre d'investissement).

#### ***Les titres de transaction***

Les titres de trading sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupon couru. Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les coupons courus sont comptabilisés dans les créances rattachées.

Les titres de transaction sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values sont enregistrées en capitaux propres et extournées au début de l'exercice suivant. Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

Les titres de trading peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

***Les titres d'investissement (classés comme détenus jusqu'à leur échéance)***

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti. Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les coupons courus sont comptabilisés dans les créances rattachées.

**2.10.2 Les avoirs en devises**

Les avoirs en devises autres que l'euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché.

**2.11 Avoirs en or**

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation au cours de l'exercice et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

**2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI**

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des comptes en FCFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en DTS.

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- allocations de DTS.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI en DTS sont :

- intégralement rétrocedés aux Etats en monnaie locale. Les DTS sont cédés à la BEAC ;
- ou conservés à la BEAC, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BEAC sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les autres devises, autre que l'Euro, en plus de la réévaluation effectuée au 30 avril de chaque année.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1 et N°2), les comptes d'allocation de DTS et les quotes parts de souscription en devises font l'objet d'une réévaluation mensuelle et annuelle, le 30 avril, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les résultats de ces réévaluations sont inscrits dans les comptes d'ajustement.

### **2.13 Créances sur les établissements de crédit**

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en FCFA.

### **2.14 Créances sur les Trésors Nationaux**

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque conformément aux *articles 17 et 18 des Statuts*, des créances à l'Economie consolidées sur les Etats ainsi que des avances exceptionnelles. Ces créances sont évaluées en FCFA.

### **2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux**

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes. D'une part les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations. D'autre part les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :

- ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
- ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
- ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

**COMPTES ANNUELS****2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières**

Les titres de participation dans les sociétés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat ; cette dépréciation est réversible en cas d'une évolution favorable de la valeur du prêt. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

**2.17 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée de vie</b>
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5
• Matériel d'éclairage	5
• Matériel de sécurité	5
• Matériel de télécommunication	5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis**

Les signes monétaires non émis (billets et pièces) sont évalués à leur coût de revient, comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport. A compter de l'exercice 2010, la valeur des signes monétaires non émis est enregistrée dans les comptes de stocks alors qu'elle était précédemment traitée comme des valeurs immobilisées.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes du hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

**2.19 Billets et monnaies en circulation**

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

**2.20 Emprunts et dettes**

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en FCFA ou à leur contre-valeur en FCFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base du cours de la Salle des Marchés de la BEAC.

**2.21 Provisions pour risques et charges**

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

**2.22 Avantages du Personnel**

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ à la retraite.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

## COMPTES ANNUELS

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués conformément aux statuts du personnel et sont comptabilisés sous forme de provision au bilan. La quote-part non provisionnée est logée en engagements hors bilan.

Le personnel bénéficie également d'une prime de bilan prévue par l'article 37 des statuts.

### 2.23 Réserves

La Banque applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs, a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont le mode de fonctionnement a été expliqué ci-dessus.

### 2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à des divers risques qui sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'Opérations, sont préalablement autorisées par des décisions du Comité de Stratégies qui en approuve les critères de gestion, conformément aux statuts de la BEAC.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BEAC.

Au plan administratif, la BEAC a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par le Comité de Stratégies. Ce dispositif est complété par la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BEAC a mis en place des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BEAC cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, la BEAC a entrepris un vaste projet dénommé SIRISBEAC dont les objectifs sont :

- développer une méthodologie de gestion des risques adaptée à l'environnement de la BEAC ;
- structurer les organes de contrôle permanent et périodique afin d'améliorer leurs performances et leur pertinence ;
- mettre en œuvre un outil informatique performant, reconnu au niveau international et adapté à l'environnement de la BEAC ;
- Promouvoir une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

La banque a lancé au cours de l'exercice 2010 un audit de son système d'information « SYSCOBEAC ». A noter toutefois que la Tierce Maintenance Applicative n'est toujours pas assurée depuis la mise en production de l'application « SYSCOBEAC ».

### **2.25 Engagements hors bilan**

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché financier ;
- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons de Trésors.

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

**COMPTES ANNUELS****2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan**

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

D'importants événements postérieurs à la date de clôture du bilan, n'affectant pas les éléments d'actif et de passif du bilan à cette date, sont détaillés dans l'annexe.

**2.27 Audit et approbation des comptes sociaux**

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Censeurs et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de la Banque et propose l'affectation des résultats conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide de l'affectation des résultats.

**2.28 Tableau de flux de trésorerie**

Compte tenu du fait que la BEAC est une banque centrale, le Gouvernement de la Banque estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers. A ce titre, un tableau de flux de trésorerie ne sera pas présenté.

**Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture**

<b>Monnaies étrangères et Or</b>	<b>31/12/2010 en FCFA</b>	<b>31/12/2009 en FCFA</b>
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	492,94	458,039
1 Livre Sterling (GBP)	763,72	740,609
1 Franc suisse (CHF)	526,03	442,347
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	760,706	713,85
1 Once d'or (XAU)	695 829,0099	505 674,5619

**COMPTES ANNUELS****Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2010 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- nomination de nouveaux membres du Gouvernement de la Banque par les Chefs d'Etat dont, le Gouverneur en janvier 2010 et les autres membres (Vice Gouverneur, SG, DGE, DGCG, DGEFRI) en juin 2010 ;
- constatation de la perte de l'exercice 2009 soit FCFA 29 574 millions en report à nouveau débiteur;
- changement de méthode d'estimation comptable des charges de l'émission monétaire. Ce changement de méthode a entraîné un produit exceptionnel de FCFA 8 265 millions (dont, FCFA 3 066 millions pour les billets et FCFA 5 198 millions pour les pièces) ;
- reclassement de la totalité du portefeuille de titres de trading au 31 décembre 2010 soit en valeur nominale 775 000 000 d'Euros vers le portefeuille d'investissement ;
- signature avec Bouygues du contrat de construction de la Direction Nationale de Malabo en mars 2010 pour FCFA 52 milliards ;
- souscription à l'augmentation du capital de la BDEAC pour FCFA 17 143 millions dont 8 596 250 000 payés en juin 2010, le reliquat étant payable en parts égales en juin 2011 et juin 2012. L'engagement de participation au capital s'élevant à FCFA 59 137 millions ;
- souscription de la BEAC au capital de la société SWIFT pour environ FCFA 22 millions ;
- adoption par le Conseil d'Administration et Avis conforme du Comité Ministériel en octobre 2010 des nouveaux statuts de la BEAC ;
- adhésion des autorités équato-guinéennes au principe de remboursement du « trop perçu » sur les intérêts des dépôts spéciaux de la Guinée Equatoriale pour un montant de FCFA 6 999 millions ;
- engagement des autorités tchadiennes à régler les impayés sur avances en compte courant constatés à fin décembre 2010 pour environ FCFA 8 014 millions par prélèvement d'office sur le compte courant du Trésor chaque fin de trimestre d'un montant correspondant au ¼ du montant total des impayés.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 5 : Comparabilité des comptes**

Les principaux changements observés et qui sont de nature à affecter la comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent résultent :

- de la valorisation des signes monétaires non émis ;
- du reclassement des titres de trading vers le portefeuille de titres d'investissement ;
- la répartition du stock d'or des Services Centraux en dépôts entre les Etats Membres, au même titre que les autres avoirs extérieurs.

**Note 6 : Avoirs extérieurs à vue**

Le poste *avoirs extérieurs à vue* comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission, les avoirs détenus au Trésor français. L'analyse de cette rubrique est la suivante :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Billets étrangers	12 556	13 929	-1 373
Correspondants hors Zone d'émission	4 160	-6 569	10 729
Trésor Français	4 736 760	5 483 169	-746 409
<b>Total</b>	<b>4 753 476</b>	<b>5 490 529</b>	<b>-737 053</b>

**6.1 Billets étrangers**

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors Publics et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Pour compte propre	9 931	7 444	2 487
Pour compte des Trésors Publics	2 625	6 485	-3 860
<b>Billets étrangers</b>	<b>12 556</b>	<b>13 929</b>	<b>-1 373</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## 6.2 Correspondants hors zone d'émission

Cette rubrique qui renferme les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banque de France	3 666	-6 882	10 548
BNP Paris Bureau Extérieur - compte général	306	302	4
BNP Paris Bureau Extérieur - compte de fonctionnement	188	11	177
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 160</b>	<b>-6 569</b>	<b>10 729</b>
Provisions pour dépréciation	0	0	
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 160</b>	<b>-6 569</b>	<b>10 729</b>

Le compte auprès de la Banque de France a été ouvert pour les transactions courantes de la Zone avec l'extérieur. Le solde de ce compte au 31 décembre 2010 correspond aux disponibilités sur ce compte à la clôture de cette journée.

Les comptes ouverts auprès de la BNP à Paris au nom du Bureau Extérieur permettent la gestion des besoins de fonctionnement de ce Centre.

Le rapprochement bancaire du compte BNP Paris (compte général) faisait ressortir, au 31 décembre 2009, un écart de FCFA 249 millions entre le solde du compte tenu dans nos livres et le compte nostro tenu par la BNP Paris. Cet écart avait été entièrement provisionné (provisions pour risques) à la clôture au 31 décembre 2009. Tout comme l'exercice précédent, les rapprochements bancaires du Bureau de la BEAC à Paris ont été effectués avec l'assistance d'un consultant externe. Toutefois, le rapprochement bancaire de BNP Paris compte général hébergent encore des suspens correspondant aux opérations antérieures à l'exercice 2010. A ce titre, par décision n°22 du Gouverneur, la Banque procédera au cantonnement de ces suspens dans un compte d'ordre aux fins d'analyses approfondies et régularisations appropriées.

## 6.3 Trésor Français

Ce compte enregistre les opérations de la BEAC avec le Trésor Français. Son fonctionnement est régi par les Statuts de la Banque, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et la Convention d'Ouverture de Compte d'Opérations au Trésor Français du 13 mars 1973 signée par la France et la BEAC. Cette Convention a été remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1er juillet 2007.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Compte d'Opérations	3 333 405	3 371 856	-38 451
Compte Spécial de Nivellement	1 403 355	2 092 109	-688 754
Intérêts échus à recevoir	0	19 204	-19 204
<b>Trésor Français</b>	<b>4 736 760</b>	<b>5 483 169</b>	<b>-746 409</b>

Le poste « *Compte d'Opérations* » auprès du Trésor français reçoit 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Au-delà, les fonds déposés par la BEAC sont logés dans un compte intitulé « *Compte Spécial de Nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte Spécial de Nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque.

Le Collège des Censeurs assure la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations une fois par an.

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
BEAC	162 431	293 936	-131 505
Cameroun	1 311 402	1 368 862	-57 460
RCA	60 234	78 067	-17 833
Congo	1 584 344	1 485 818	98 526
Gabon	551 767	709 553	-157 786
Guinée Equatoriale	841 310	1 305 751	-464 441
Tchad	225 272	241 182	-15 910
<b>Avoirs au Trésor Français</b>	<b>4 736 760</b>	<b>5 483 169</b>	<b>-746 409</b>



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 7 : Autres avoirs extérieurs**

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs hors encaisse-or en dépôt, gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres, devises et placements or. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
<b>Comptes courants chez correspondants étrangers</b>	<b>1 440 644</b>	<b>598 739</b>	<b>841 905</b>
<i>Portefeuille USD</i>	4 061	4 005	56
<i>Portefeuille GBP</i>	13	13	0
<i>Portefeuille EUR</i>	1 436 570	594 721	841 849
<i>Portefeuille CHF</i>	0	0	0
<b>Opérations sur le Marché Financier</b>	<b>156 441</b>	<b>90 214</b>	<b>66 227</b>
<b>Total autres avoirs extérieurs</b>	<b>1 597 085</b>	<b>688 953</b>	<b>908 132</b>

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus. La forte variation à la hausse du solde de ce compte est consécutive aux transferts reçus du Compte Spécial de Nivellement.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqué dans à la note 3.

La Banque a décidé conformément à l'orientation de la BCE relative au cadre juridique des procédures comptables et d'information financière de reclasser le portefeuille de trading en portefeuille d'investissement. Cette décision fait suite à l'analyse des critères de gestion des titres actuellement employée par la Banque et ne permettant pas d'encadrer convenablement les risques de marché découlant des activités de la Salle des Marchés d'une part, et du fait de la forte volatilité des valeurs de marché des titres européens d'autre part. Ladite décision devait être validée par la réunion du Comité de Stratégies de la Salle des Marchés prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2010 mais reportée pour des raisons de calendrier. Le Comité de Stratégies s'est finalement réuni le 19 janvier 2011 et a validé la décision d'augmentation du portefeuille d'investissement en reclassant notamment le portefeuille de trading au 31 décembre 2010.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Le portefeuille déclassé se détaille comme suit :

<i>Dénomination</i>	<i>Échéance</i>	<i>Nominal</i>	<i>Prix acquisition</i>
DBR04/07/2016/4	04/07/2016	30 000 000,00	33 161 257,06
OAT25/04/2017/3,75	25/04/2017	65 000 000,00	70 372 324,20
DBR04/07/2017/4,25	04/07/2017	80 000 000,00	89 585 109,62
OAT25/10/2017/4,25	25/10/2017	60 000 000,00	65 575 818,19
DBR04/01/2018/4	04/01/2018	80 000 000,00	89 760 220,03
OAT25/04/2018/4	25/04/2018	70 000 000,00	76 169 487,70
DBR04/07/2018/4,25	04/07/2018	80 000 000,00	89 456 857,50
OAT25/10/2018/4,25	25/10/2018	40 000 000,00	43 536 010,52
DBR04/01/2019/3,75	04/01/2019	50 000 000,00	55 097 635,10
DBR04/07/2019/3,5	04/07/2019	50 000 000,00	53 071 866,91
OAT25/10/2019/3,75	25/10/2019	10 000 000,00	10 430 802,84
OAT25/04/2020/3,5	25/04/2020	80 000 000,00	82 517 497,52
OAT25/04/2021/3,75	25/04/2021	80 000 000,00	83 808 704,47
<b>Total</b>		<b>775 000 000,00</b>	<b>842 543 591,66</b>

La durée moyenne de placement est de huit années avec un taux de rendement moyen de 2,76%.

**Les opérations sur le marché financier** regroupent les dépôts à terme en devises et or, ainsi que les placements en gestion déléguée. Au 31 décembre 2010, les opérations sur le marché financier auprès des contreparties s'analyse comme suit :

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>Variation</b>
Contreparties Or	90 068	90 214	-146
Contreparties des actifs en gestion déléguée	66 373	0	66 373
<b>Total</b>	<b>156 441</b>	<b>90 214</b>	<b>66 227</b>

### Note 8 : Encaisse - Or

Depuis le 31 décembre 2008, le stock d'or de la Banque est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise en dépôt, qui apparaît dans le poste « *Encaisse-Or* » du bilan ;
- contreparties or, pour les placements effectués, qui se retrouvent dans le poste « *Opérations sur le marché financier* ».

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Au 31 décembre 2009, l'or était entièrement placé auprès des contreparties. Au 31 décembre 2010, la quote-part de l'or mise en dépôt est évaluée à FCFA 33 539 millions. Le stock d'or appartenant à la Banque a été reparti entre les Etats Membres au même titre que les autres avoirs extérieurs. Cette répartition se détaille comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Cameroun	11 141	0	11 141
Centrafrique	2 345	0	2 345
Congo	8 748	0	8 748
Gabon	4 732	0	4 732
Guinée Equatoriale	3 535	0	3 535
Tchad	3 038	0	3 038
<b>Encaisse Or</b>	<b>33 539</b>	<b>0</b>	<b>33 539</b>

#### **Note 9 : Fonds Monétaire International**

Ce poste se décompose comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Quote - part en devises	93 707	87 936	5 771
Avoirs en DTS	354 599	338 121	16 478
<b>Total Fonds Monétaire International</b>	<b>448 306</b>	<b>426 057</b>	<b>22 249</b>

Ce poste retrace d'une part le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque, et d'autre part les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**9.1 Quotes-parts en devises**

La variation des quotes-parts résulte des ajustements mensuels en liaison avec l'évolution du cours du DTS. Ce solde est réparti comme suit au 31 décembre 2010 en millions de FCFA :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Cameroun	32 003	30 034	1 969
Centrafrique	8 558	8 031	527
Congo	14 045	13 180	865
Gabon	25 443	23 870	1 573
Guinée Equatoriale	5 059	4 751	308
Tchad	8 599	8 070	529
<b>Total Quote-part en devises</b>	<b>93 707</b>	<b>87 936</b>	<b>5 771</b>

**9.2 Avoirs en DTS**

Les avoirs en DTS par Etat membre se répartissent comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Cameroun	13 403	110 970	-97 567
Centrafrique	2 113	1 970	143
Congo	53 292	50 012	3 280
Gabon	101 025	94 802	6 223
Guinée Equatoriale	19 732	18 515	1 217
Tchad	2 076	1 934	142
BEAC	162 958	59 918	103 040
<b>Total Avoirs en DTS</b>	<b>354 599</b>	<b>338 121</b>	<b>16 478</b>

Il faut noter une diminution significative des avoirs en DTS du Cameroun du fait de la rétrocession courant juin 2010 d'une partie importante de ces avoirs à la BEAC. Les avoirs de la BEAC quant à eux augmentent en conséquence.

<b>COMPTE ANNUELS</b>
-----------------------

**Note 10 : Créances sur les banques**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Concours du Marché Monétaire	367	5 333	-4 966
<i>Appels d'offres</i>	367	5 333	-4 966
<i>Pensions et autres</i>	0	0	0
Avances à moyen terme irrévocables	7 867	7 697	
<b>Total créances sur les banques</b>	<b>8 234</b>	<b>13 030</b>	<b>-4 796</b>

Les avances à moyen terme irrévocables ont été contractées pour l'essentiel par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale.

**Note 11 : Créances sur les Trésors nationaux**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Avances en Comptes Courants	522 366	292 156	230 210
Avances exceptionnelles	3 135	3 000	135
Crédits à l'Economie Consolidés	78 144	76 169	1 975
<b>Total créances sur les Trésors Nationaux</b>	<b>603 645</b>	<b>371 326</b>	<b>232 319</b>

Les données présentées ci après sont issues de la comptabilité de la Banque. Les demandes de confirmation de solde initiées par la Banque ont connu un faible taux de réponse.

<b>COMPTE ANNUELS</b>
-----------------------

**11.1 Avances en comptes courants**

Ces avances correspondent à des tirages en compte courant consentis par la Banque Centrale aux Trésors des Etats Membres, pour une année budgétaire, au taux principal de refinancement des établissements de crédit.

Les avances en comptes courants allouées dans le respect de l'article 17 des statuts, se répartissent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Cameroun	0	0	0
Centrafrique	19 251	18 489	762
Congo	42 000	42 000	0
Gabon	244 500	90 000	154 500
Guinée Equatoriale	0	0	0
Tchad	216 615	141 667	74 948
<b>Avances en compte courant</b>	<b>522 366</b>	<b>292 156</b>	<b>230 210</b>

Le taux de rémunération des avances aux Trésors appliqué en 2010 a été de 4,25% jusqu'au 28 juillet 2010 et de 4% pour le reste de l'exercice.

L'augmentation de ce poste résulte essentiellement des tirages des Trésors Gabonais et Tchadien.

**11.2 Avances exceptionnelles**

Les avances exceptionnelles aux Etats de FCFA 3 135 millions concernent uniquement le Trésor centrafricain.

**11.3 Crédits à l'Economie Consolidés sur l'Etat**

Les crédits consolidés sur l'Etat représentent d'une part le montant des refinancements consentis par la BEAC aux banques à capitaux majoritairement publics, qui ont connu des difficultés et n'ont pas pu honorer leurs engagements lors de la restructuration du système bancaire et, d'autre part divers engagements du Trésor centrafricain.

Au 31 décembre 2010, ces crédits s'analysent comme ci-après, par Etat :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Cameroun	163	298	-135
Centrafrique	44 656	43 356	1 300
Congo	0	0	0
Gabon	0	181	-181
Guinée Equatoriale	0	0	0
Tchad	33 325	32 335	990
<b>Crédits à l'économie consolidés</b>	<b>78 144</b>	<b>76 169</b>	<b>1 975</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 12 : Contreparties Allocations DTS**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Cameroun	104 717	0	104 717
Centrafrique	31 410	29 475	1 935
Tchad	31 579	29 633	1 946
<b>Contreparties allocations DTS</b>	<b>167 706</b>	<b>59 108</b>	<b>108 598</b>

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocedées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer des nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en FCFA.

La variation significative positive enregistrée sur ce compte est consécutive à la retrocession à l'Etat camerounais d'une part importante des nouvelles allocations de DTS.

**Note 13 : Valeurs immobilisées**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Immobilisations Financières	38 856	21 662	17 194
Immobilisations Incorporelles	17 810	21 141	-3 331
Matériel fiduciaire	0	48 294	-48 294
Immobilisations corporelles	145 408	130 422	14 986
<b>Total des immobilisations nettes</b>	<b>202 074</b>	<b>221 519</b>	<b>-19 445</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**13.1 Immobilisations financières**

Elles se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Créances sur le Personnel	15 868	12 414	3 454
Créances s/ les autres Banques Centrales	2 973	5 579	-2 606
Titres de participations	21 336	4 122	17 214
Autres immobilisations financières	0	0	0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>40 177</b>	<b>22 115</b>	<b>18 062</b>
Provisions pour dépréciation	1 321	453	-868
<b>Immobilisations Financières nettes</b>	<b>38 856</b>	<b>21 662</b>	<b>17 194</b>

Les créances sur le personnel dont la variation s'explique par les débloquages, au cours de l'exercice 2010, de nouveaux prêts se détaille comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Prêts immobiliers	7 004	6 655	349
Prêts amélioration habitat	1 970	1 405	565
Crédits véhicules	4 468	3 399	1 069
Crédits petits équipements	1 877	566	1 311
Avances et prêts contentieux	549	389	160
<b>Valeurs brutes</b>	<b>15 868</b>	<b>12 414</b>	<b>3 454</b>
Provisions pour dépréciation	610	410	200
<b>Créances nettes sur le Personnel</b>	<b>15 258</b>	<b>12 004</b>	<b>3 254</b>

Les créances sur les autres banques centrales de FCFA 2 972 millions sont constituées uniquement de la créance sur la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo et résultant des opérations de l'ancienne Chambre de Compensation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cette créance est évaluée en DTS et son remboursement s'effectue suivant un échéancier fixé par convention entre les deux Banques Centrales et dont les échéances sont convenablement honorées.



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement et sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2009	Acquisitions	Sorties	31/12/2010
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabobaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	2 570	17 192		19 762
SCI Pierre Plate	1			1
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	0	22		22
<b>Valeur brute</b>	<b>4 122</b>	<b>17 192</b>	<b>0</b>	<b>21 336</b>
provisions	43	668		711
<b>Valeur nette</b>	<b>4 079</b>	<b>16 524</b>	<b>0</b>	<b>20 625</b>

Les titres comprennent notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de FCFA 43 millions, provisionnée à 100%. La CBT étant une banque commerciale, cette participation n'est pas conforme aux statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

La SCI Foyer des Fonctionnaires a été provisionnée à 100% au cours de l'exercice.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale ont été provisionnés à 100% au cours de l'exercice. Les capitaux propres de cette société ont été entièrement absorbés par les différentes pertes accumulées.

Les quatre premiers exercices de fonctionnement de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) ont été émaillés de difficultés techniques et financières dont l'aggravation a conduit la société à une situation de cessation de paiements et la Banque au provisionnement intégrale des titres détenus. A noter toutefois que la réforme institutionnelle du projet monétique interbancaire de la CEMAC a été amorcée. A ce titre une réflexion sur la restructuration fusion de la SMAC et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) est en cours.

La BEAC a augmenté sa participation auprès de la BDEAC de FCFA 17 192 millions. L'engagement de participation au capital de la BDEAC s'élève à FCFA 59 137 millions et est retracé dans le hors bilan.

La Banque centrale a acquis en mars 2010 pour FCFA 22 millions les titres de participation de la société SWIFT.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**13.2 Immobilisations incorporelles**

Elles se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Sorties</b>	<b>31/12/2010</b>
Licences	1 240	12		1 252
Logiciels informatiques	22 619	106		22 725
Réseau de télécommunications	19 256	-2		19 254
Logiciels en cours	6 699	1 973		8 672
Valeurs brutes	49 814	2 089	0	51 903
Amortissements cumulés	28 673	5 420	0	34 093
<b>Valeurs nettes</b>	<b>21 141</b>		<b>0</b>	<b>17 810</b>

Les principales acquisitions ont trait aux logiciels en cours soit environ FCFA 1 973 millions.

Les principaux logiciels en cours à la clôture sont :

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>Variation</b>
Logiciel intranet phase 2	1 725	1 725	0
Logiciel SIRISBEAC	1 448	740	708
Logiciel Salle des marchés	985	799	186
Logiciel Emission et gestion des titres publics	868	709	159
Logiciel Centrale de Bilan	791	675	116
Logiciel sécurisation du système d'information Banque	672	494	178
Logiciel Gestion du Patrimoine	443	350	93
Logiciel Migration Oracle 8i vers 9i	430	379	51
Logiciel Application statistiques Monétaires	281	136	145
Logiciel CRBC : gestion actuarielle	240	116	124
Autres logiciels inférieurs à FCFA 200 millions	789	576	213
<b>Total</b>	<b>8 672</b>	<b>6 699</b>	<b>1 973</b>

Une commission a été mise en place pour clarifier définitivement la situation des logiciels en cours comptabilisés dans les livres de la Banque Centrale. Les conclusions des travaux de cette commission permettront de statuer sur l'opportunité et le bien fondé du maintien des valeurs ci-dessus en encours ou en immobilisations fermes.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**13.3 Matériel fiduciaire**

Ce poste s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Matériel fiduciaire - billets	0	29 271	-29 271
Matériel fiduciaire - pièces	0	19 023	-19 023
<b>Matériel fiduciaire</b>	<b>0</b>	<b>48 294</b>	<b>-48 294</b>

Le matériel fiduciaire représentait la valeur nette comptable des signes monétaires neufs (billets et pièces). La Banque a décidé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de modifier le mode de comptabilisation du coût des signes monétaires non émis. La valeur des signes monétaires non émis est désormais enregistrée dans les comptes de stocks selon la méthode de l'inventaire permanent et évaluée au coût moyen pondéré. Le coût des signes monétaires est inscrit au bilan dans le poste « autres actifs », au lieu de « autres valeurs immobilisées ». L'impact financier de ce changement de méthode est précisé dans la note 32 relative aux autres produits d'exploitation.

**13.4 Immobilisations corporelles**

Elles se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Sorties</b>	<b>31/12/2010</b>
Terrains	7 005	10		7 015
Batiments	190 298	3 399		193 697
Batiments en cours	41 103	25 338		66 441
Matériel et Mobilier	57 571	15 530	8 843	64 258
Œuvres d'Art	535	13		548
Avances et acomptes	4 210	1 075	4 931	354
<b>Valeurs brutes</b>	<b>300 722</b>	<b>45 365</b>	<b>13 774</b>	<b>332 313</b>
Amortissements cumulés	170 300	16 605	0	186 905
<b>Valeurs nettes</b>	<b>130 422</b>	<b>28 760</b>	<b>13 774</b>	<b>145 408</b>

La variation de la valeur brute est assise essentiellement sur les bâtiments en cours.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2010 sont les suivants (en millions de FCFA) :

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Nouvel immeuble Libreville	34 348	21 535
Nouvel immeuble DN Malabo	14 563	1 088
Nouvel immeuble Moundou	14 088	15 698
Nouvelle immeuble DN Bangui	2 123	1 539
Centre de formation BEAC	544	545
Extension Bangui	355	357
Nouvel immeuble Abeche	231	0
Nouvel immeuble Limbé	189	99
Immeuble EBEBIYIN	0	242
<b>Total</b>	<b>66 441</b>	<b>41 103</b>

**Note 14 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis**

Cette rubrique se présente comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Stocks des billets non émis	20 199	0	20 199
Stocks des pièces non émises	23 594	0	23 594
Stocks de billets non émis de la commande 2010	3 606	0	3 606
<b>Stocks de billets et monnaies non émis</b>	<b>47 399</b>	<b>0</b>	<b>47 399</b>

Le stock de billets et monnaies non émis était précédemment traité dans les immobilisations corporelles sous la rubrique matériel fiduciaire (cf. notes 2.17 et 13.3). La variation constatée dans cette rubrique est la conséquence du reclassement opéré suite à l'application de la procédure entrée en vigueur courant 2010.

Au cours du mois de septembre 2010, la Banque Centrale a passé une nouvelle commande de 192,95 millions de billets auprès de la Banque de France. Le coût de revient des premières livraisons qui ont eu lieu courant décembre 2010 est de FCFA 3 606 millions.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 15 : FMI - Ajustements**

Le compte FMI Ajustements dont le solde est de FCFA 18 844 millions au 31 décembre 2010 enregistre les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises.

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux concernant les avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque.

**Note 16 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avances diverses au personnel	3 012	2 288	724
Autres débiteurs divers	5 549	13 299	-7 750
Comptes de régularisation - Actif	5 178	3 343	1 835
Valeurs brutes	13 739	18 930	-5 191
Provisions pour dépréciation	3 408	2 522	886
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 331</b>	<b>16 408</b>	<b>-6 077</b>

Les autres débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Etat TVA récupérable/trésor	841	849	-8
Débiteurs divers opérations à régulariser	980	972	8
Débiteurs divers suspens EASY	827	2 062	-1 235
Débiteurs divers suspens transferts BDF	492	6 928	-6 436
Débiteurs divers autres opérations	2 133	2 221	-88
Caisse d'avance	143	134	9
Autres cautions versées	133	133	0
	<b>5 549</b>	<b>13 299</b>	<b>-7 750</b>
Dépréciation des créances autres débiteurs	3 408	2 522	886
<b>Autres débiteurs divers</b>	<b>2 141</b>	<b>10 777</b>	<b>-8 636</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Le compte de régularisation actif comprend essentiellement la quote part non encaissée des trop perçus des intérêts sur les dépôts spéciaux de la Guinée Equatoriale pour un montant de FCFA 5 041 millions.

**Note 17 : Billets et pièces en circulation**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Billets et Monnaies émis	4 719 665	4 032 188	687 477
Encaisses	2 612 257	2 134 897	477 360
<b>Billets et Monnaies en circulation</b>	<b>2 107 408</b>	<b>1 897 291</b>	<b>210 117</b>

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste, représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation, a globalement augmenté de FCFA 210 117 millions entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010.

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2010 est égal au solde initial au 1<sup>er</sup> janvier 2010, majoré des émissions de l'exercice déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice, de l'exhaustivité des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

La circulation fiduciaire se présente comme suit par Etat Membre à la fin de l'exercice :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Cameroun	639 164	582 134	57 030
Centrafrique	98 780	86 426	12 354
Congo	483 506	434 646	48 860
Gabon	334 623	340 442	-5 819
Guinée Equatoriale	182 936	143 647	39 289
Tchad	368 399	309 996	58 403
<b>Circulation fiduciaire</b>	<b>2 107 408</b>	<b>1 897 291</b>	<b>210 117</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 18 : Trésors et Comptables Publics Nationaux**

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables Publics Nationaux s'analysent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes courants des Trésors	550 163	614 545	-64 382
Dépôts spéciaux des Trésors	451 042	467 375	-16 333
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	1 240 964	1 452 874	-211 910
Fonds de réserves pour les Générations futures	252 441	222 685	29 756
<b>Dépôts des Trésors et Comptables Publics</b>	<b>2 494 610</b>	<b>2 757 479</b>	<b>-262 869</b>

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics Nationaux est précisé dans la note 2.15.

Les variations négatives de ces comptes, notamment celle sur les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, s'expliquent par les retraits effectués par les Trésors nationaux ou les reclassements effectués vers les comptes de réserves pour les générations futures.

La répartition par Etat de ce solde au 31 décembre 2010 est la suivante :

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	158 166			346 484	504 650
Centrafrique	13 791			2 275	16 066
Congo	141 952	1 113 316		24 376	1 279 644
Gabon	71 658		186 175	3 970	261 803
Guinée Equatoriale	93 666	127 396	66 266	55 609	342 937
Tchad	70 930	252		18 328	89 510
<b>Total</b>	<b>550 163</b>	<b>1 240 964</b>	<b>252 441</b>	<b>451 042</b>	<b>2 494 610</b>

Les données présentées ci après sont issues de la comptabilité de la Banque. Les demandes de confirmation de solde initiées par la Banque ont connu un faible taux de réponse.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 19 : Dépôts des banques et institutions financières**

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques et Institutions Financières étrangères	98 020	92 024	5 996
Banques et Institutions Financières de la Zone	2 051 889	1 686 393	365 496
<i>Comptes courants</i>	658 545	504 695	153 850
<i>Dépôts et placements</i>	742 055	639 054	103 001
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	651 289	542 644	108 645
<b>Total banques et institutions financières</b>	<b>2 149 909</b>	<b>1 778 417</b>	<b>371 492</b>

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et 2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le Marché Monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque ;
- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La variation positive de ce poste est principalement due à l'accroissement des dépôts et placements rémunérés. La répartition par Etat au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	214 971	286 000	240 299	741 270
Centrafrique	5 581	4 000	0	9 581
Congo	101 484	177 055	122 071	400 610
Gabon	127 657	155 000	123 876	406 533
Guinée Equatoriale	157 735	120 000	136 179	413 914
Tchad	51 117	0	28 864	79 981
<b>Total</b>	<b>658 545</b>	<b>742 055</b>	<b>651 289</b>	<b>2 051 889</b>



<b>COMPTE ANNUELS</b>
-----------------------

**Note 20 : Autres comptes courants**

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous-régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

Le solde au 31 décembre 2010 est essentiellement constitué des dépôts des organismes ou institutions suivants :

	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>Variation</b>
Compte spécial BDEAC	15 743	0	15 743
AIR CEMAC constitution du capital	6 300	6 300	0
Contribution Communautaire CCI/CEEAC	6 153	1 356	4 797
Financement projet intégrateur CEMAC	4 742	6 042	-1 300
CEMAC Compte TCI	4 104	6 532	-2 429
ABG CEMAC	3 936	0	3 936
Compte spécial désigné IDA/UGRIF	2 805	63	2 742
Agence Transcongolaise de Communication CEMAC	2 388	7 430	-5 042
CEMAC	2 188	4 378	-2 190
Conseil National de Crédit	1 079	673	406
COBAC	720	720	0
Autres comptes courants	6 440	6 691	-251
<b>Total</b>	<b>56 598</b>	<b>40 185</b>	<b>16 413</b>

**Note 21 : FMI - Allocations des DTS**

Elles portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats Membres, proportionnellement à leur quote-part respective au capital du FMI (cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI). Chaque nouvelle allocation en D.T.S se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats Membres, à due concurrence.

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat Membre :

	<b>DTS</b>	<b>Millions FCFA</b>
<b>Cameroun</b>	177 266 861	134 845
<b>Centrafrique</b>	53 369 061	40 597
<b>Congo</b>	79 688 651	60 618
<b>Gabon</b>	146 719 417	111 608
<b>Guinée Equatoriale</b>	31 290 436	23 803
<b>Tchad</b>	53 620 770	40 789
<b>Total</b>	<b>541 955 196</b>	<b>412 260</b>

Les valeurs ci-dessus sont confirmées par les relevés du FMI au 31 décembre 2010.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 22 : Emprunts et dettes à long et moyen terme**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Emprunt IDA - UGRSP	8 854	8 854	0
Emprunt IDA - UGRIF	908	613	295
<b>Total emprunts et dettes</b>	<b>9 762</b>	<b>9 467</b>	<b>295</b>

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion des Réformes des Systèmes de Paiements) : la volonté de moderniser le système de paiement de la zone s'est traduite dans le cadre dudit projet. Son coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, est financé sur fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, 3,9 millions de dollars à la charge des institutions financières de la CEMAC et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque mondiale, guichet IDA (Prêt IDA 37040). Ce prêt a été obtenu avec un différé de 15 ans et les remboursements débiteront à compter du 15 janvier 2013 conformément au tableau d'amortissement.

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque a signé une lettre d'accord avec la Banque Mondiale, en Novembre 2006 autorisant l'ouverture d'une ligne de financement de USD 600 000 dans les livres de la BEAC.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 23 : Provisions**

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2010, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2009	Variation de l'exercice		31/12/2010
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	150	288	0	438
Autres provisions pour pertes de changes	1		1	0
Provisions pour indemnités de départ	10 783	3 024	1 997	11 810
Autres provisions pour risques et charges (risques généraux)	2 253		1 756	497
Autres provisions pour risques et charges (Pôle Dettes)	185	61	0	246
Autres provisions pour risques et charges (SYSCOBEAC)	2 212		2 212	0
Autres provisions pour risques et charges (affrètements d'avions)	181		181	0
Autres provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	623		0	623
Autres provisions pour risques et charges (Immeuble du BEP)	596		596	0
Autres provisions pour risques et charges (audits futurs)	750		750	0
Autres provisions pour risques et charges (solde BNP BEP)	249			249
<b>Total des Provisions</b>	<b>17 982</b>	<b>3 373</b>	<b>7 493</b>	<b>13 862</b>

La provision la plus importante est celle relative aux indemnités de départ. Elle est destinée à couvrir les indemnités versées par la Banque à ses agents et aux membres du Gouvernement au moment de leur départ de la Banque. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque.

**Note 24 : Report à nouveau**

Sur proposition du Conseil d'Administration de la BEAC du 24 juin 2010, le Comité Ministériel tenu le 25 juin 2010 a ratifié les comptes de la BEAC de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et décidé d'affecter la totalité du résultat déficitaire, soit FCFA 29 574 millions en report à nouveau.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 25 : Réserves**

Ce composant enregistre les réserves proprement dites ainsi que les réévaluations des avoirs gérés par la Salle des Marchés. Le détail du poste est le suivant :

	31/12/2009	Variation de l'exercice		31/12/2010
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	6 793			6 793
Réserves de garantie de change	83			83
Réserves de réévaluation des avoirs en devises	6 163			6 163
Réserves de réévaluation des avoirs en or	6 246			6 246
Comptes de réévaluation de devises	403	13 966	13 994	376
Comptes de réévaluation DTS	1 245	16 435	15 692	1 988
Comptes de réévaluation Or	49 351	50 085	16 696	82 740
Comptes de réévaluation des Titres	8	47 301	47 308	0
Compte de Réévaluation-différence constatée lors du Reclassement des Titres			26 490	-26 490
Compte de Réévaluation des Actifs en Gestion Externe		1 375	597	777
Réserves facultatives	34 549			34 549
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements immobiliers	77 651			77 651
Réserves pour prises de participation	19			19
Réserves spéciales	106			106
Autres réserves	249			249
<b>Total des Réserves</b>	<b>297 552</b>	<b>129 162</b>	<b>120 776</b>	<b>305 938</b>

Les réserves proprement dites regroupent :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- la réserve pour garantie de change ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation ;
- la réserve spéciale ;
- le solde des autres réserves qui représente le reliquat non distribué des gratifications complémentaires à verser au personnel.

**COMPTES ANNUELS**

Au cours de l'exercice 2010, aucun mouvement n'a été opéré sur les comptes de réserves du fait du résultat déficitaire de l'exercice précédent. Les variations constatées sur ce composant en 2010 sont imputables uniquement aux comptes de réévaluation devises et or.

On note la création d'un nouveau compte de réévaluation au cours de l'exercice 2010 intitulé « *compte de réévaluation-différence constatée lors du reclassement des titres* » qui a enregistré une moins value de FCFA 26 490 millions correspondant à la différence constatée lors de la valorisation des titres à la date du reclassement vers le portefeuille d'investissement. Le traitement comptable opéré par la BEAC est conforme aux dispositions de l'Orientation de la BCE et à la note DGE/DC/N°065/2011 concernant les dispositions relatives aux règles d'évaluation et de comptabilisation du reclassement des titres de trading vers le portefeuille de titres d'investissement.

**Note 26 : Capital, primes et fonds de dotation**

Ce poste s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
<b>Total capital</b>	<b>91 507</b>	<b>91 507</b>	<b>0</b>

Ce poste comprend, outre le capital de la Banque réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres.

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à FCFA 3 507 millions. Il s'agit notamment du :

- Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale) ;
- Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé) ;
- Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

Les valeurs desdits terrains sont en cours d'approbation. L'extension de cette pratique aux autres terrains reçus à titre gratuit devrait être mise en œuvre.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 27 : Crédeurs divers et comptes de régularisations - passif**

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créditeurs Divers	22 710	19 919	2 791
Comptes de régularisations-Passif	247 687	34 402	213 285
<b>Total Crédeurs divers et comptes de Régul Passif</b>	<b>270 397</b>	<b>54 321</b>	<b>216 076</b>

**27.1 Les crédeurs divers se détaillent comme suit :**

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fournisseurs	8 557	4 492	4 065
Dettes envers le personnel	5 820	6 259	-439
Trésors, produits en instance de recouvrement	3 689	66	3 623
Créditeurs divers, divers suspens	2 812	7 100	-4 288
CRBC et RNPS	1 425	765	660
Autres	407	1 237	-830
<b>Créditeurs divers</b>	<b>22 710</b>	<b>19 919</b>	<b>2 791</b>

Les fournisseurs sont gérés dans le module Account Payable (AP) d'Oracle. La réconciliation de cette base avec la comptabilité (GL) dégage un écart net constaté d'environ FCFA 3 874 millions au 31 décembre 2010. Les travaux d'apurement et de nettoyage de la base AP confiés à une commission sont en cours. Parmi les fournisseurs importants en compte à fin décembre 2010, on note notamment la Banque de France dont l'encours de FCFA 3 606 millions correspond à la nouvelle commande de billets passée au cours du mois de septembre 2010 et déjà livrée au 31 décembre 2010.

Le compte « Trésors, produits en instance de recouvrement » correspond aux intérêts échus non réglés. La contrepartie à l'actif de ce compte est logée dans les comptes « Trésors, intérêts échus non réglés ». Ces comptes sont créés pour faciliter le suivi et la traçabilité des intérêts échus et non encore encaissés des Trésors.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**27.2 Les comptes de régularisation – passif** se présentent comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Compte d'apurement des Trésors	5 934	5 885	49
Compte d'apurement des établissements de crédit	97 541	18 884	78 657
BDF transferts reçus non dénoués	135 374	8 137	127 237
Autres	8 838	1 496	7 342
<b>Compte régularisation - Passif</b>	<b>247 687</b>	<b>34 402</b>	<b>213 285</b>

Les comptes d'apurement servent de lien entre GL et les autres modules ou interfaces (AP – MM – PPP – AGIS – SYGMA – SYSTAC).

L'augmentation des comptes de régularisation a été observée sur les comptes d'apurement des établissements de crédit et « BDF transferts reçus non dénoués ». Les variations constatées sont imputables essentiellement au Centre de Malabo dont le compte « Etablissement de crédit-apurement transfert SYGMA » présente un solde de FCFA 79 286 millions et le compte « BDF transferts reçus non dénoués » est créditeur de FCFA 118 519 millions.

La Banque a entrepris une réflexion sur la nécessité d'automatiser les traitements en développant des interfaces entre les applications afin de réduire les suspens qui alourdissent les comptes d'ordre et le total bilan. Il en est de même pour les rapprochements réguliers des différentes applications.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 28 : Résultat sur avoirs extérieurs**

Il s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Intérêts sur le Compte d'Opérations et le Compte Spécial de Nivellement	73 572	108 765	-35 193
Intérêts sur les autres placements et dépôts	38 337	8 417	29 920
Charges d'intérêts sur le Compte d'Opérations	-1	-3	2
Charges sur opérations de marché	-18 944	-935	-18 009
<b>Résultat sur avoirs extérieurs</b>	<b>92 964</b>	<b>116 243</b>	<b>-23 279</b>

Les résultats sur les avoirs extérieurs sont générés par les avoirs en Compte d'Opérations, en Compte Spécial de Nivellement et par les placements et dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or.

Les intérêts générés par les avoirs en Compte d'Opérations et en Compte Spécial de Nivellement représentent pour l'exercice 2010 la principale source de revenus de la Banque (68,15 % du total des produits au 31 décembre 2010).

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations sont composés :

- des intérêts du Compte d'Opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- des intérêts du Compte Spécial de Nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE ;
- des intérêts sur les soldes créditeurs du compte principal de la Banque logé à la Banque de France.

La forte baisse du niveau des intérêts (32%) entre les exercices 2009 et 2010 est liée essentiellement à la baisse du niveau des avoirs au Trésor français. On note une stabilité tout au long de l'année du taux de la facilité marginale de la BCE à 1,75% et celui de refinancement de la BCE à 1%.

Les intérêts sur les autres avoirs extérieurs ont sensiblement augmenté de FCFA 29 920 millions (+355 %) entre 2009 et 2010, en raison de la reprise des opérations de la Salle des Marchés matérialisée par les approvisionnements en provenance du compte spécial de nivellement.

Les charges sur opérations de marché sont un corollaire de l'accroissement des opérations au niveau de la Salle des Marchés.



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 29 : Résultat sur opérations avec la clientèle**

Il se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	14 939	12 790	2 149
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	499	590	-91
Autres produits reçus de la clientèle	900	860	40
Intérêts versés aux Trésors	-16 660	-33 297	16 637
Intérêts versés aux établissements de crédit	-7 536	-9 022	1 486
Autres charges financières		-26	26
<b>Résultat sur opérations avec la clientèle</b>	<b>-7 858</b>	<b>-28 106</b>	<b>20 248</b>

La clientèle de la Banque est représentée essentiellement par les Trésors et Comptes publics des six Etats membres ainsi que des établissements de crédit de la Zone.

Bien qu'il demeure négatif, le résultat des opérations avec la clientèle, connaît toutefois une nette amélioration par rapport à l'exercice dernier. Cette variation s'explique principalement par une baisse significative des intérêts versés aux Trésors.

La Banque s'est dotée depuis l'exercice 2009 d'un outil développé en interne et permettant de faciliter le calcul des intérêts sur les dépôts des Trésors nationaux.

**Note 30 : Résultat sur opérations avec les institutions financières**

Il se présente comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	360	30	330
Intérêts reçus des autres institutions financières (Intérêts sur la Banque centrale du Congo Démocratique)	241	231	10
Intérêts et commissions versés au FMI	-156	-227	71
<b>Résultat sur opérations avec les institutions financières</b>	<b>445</b>	<b>34</b>	<b>411</b>

**COMPTES ANNUELS**

Ce poste résume le résultat des intérêts et commissions reçus ou versés aux Institutions Financières Internationales, particulièrement le FMI et les intérêts générés par la créance sur la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo.

L'augmentation significative de ce résultat est consécutive aux intérêts reçus du FMI sur les avoirs en DTS qui ont sensiblement augmenté au cours de l'exercice 2010.

**Note 31 : Produit Net Bancaire**

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque. Il se décompose comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Résultat sur avoirs extérieurs	92 964	116 243	-23 279
Résultat sur opérations avec la clientèle	-7 859	-28 106	20 247
Résultat sur opérations avec les institutions financières	446	34	412
<b>Produit net bancaire</b>	<b>85 551</b>	<b>88 171</b>	<b>-2 620</b>

Le produit net bancaire demeure assez stable dans l'ensemble malgré la baisse du résultat sur avoirs extérieurs qui est neutralisée par la nette amélioration du résultat sur les opérations avec la clientèle.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 32 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation évalués à FCFA 20 200 millions se détaillent comme suit :

	<b>31.12.2010</b>
Corrections des dotations aux amortissements antérieurs du matériel fiduciaire (billets et pièces)	8 264
Trop perçu des intérêts sur dépôts spéciaux de la Guinée Equatoriale	6 999
Commissions de transfert	3 423
Autres	1 515
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>20 201</b>

Le changement de méthode d'estimation comptable de l'amortissement du matériel fiduciaire a permis de dégager un produit de FCFA 8 264 millions (dont, FCFA 3 066 millions pour les billets et FCFA 5 198 millions pour les pièces).

La Guinée Equatoriale par lettre du 29 novembre 2010 a admis le principe de trop perçus des intérêts sur les dépôts spéciaux versés à la Guinée Equatoriale en 2008 et 2009. Le montant de ce trop perçu est arrêté à FCFA 6 999 millions dont FCFA 1 958 millions déjà versés au cours de l'exercice 2010.

**Note 33 : Frais généraux**

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel et des charges de gestion générale. Au 31 décembre 2010, les frais généraux de la Banque se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
Charges de personnel	47 867	45 757	2 110
Charges de gestion générale	23 085	25 368	-2 283
Charges des Organes de Décision et Contrôle	4 201	4 127	74
Charges de l'Emission	13 159	232	12 927
<b>Total frais généraux</b>	<b>88 312</b>	<b>75 485</b>	<b>12 827</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

L'augmentation des frais généraux est imputable essentiellement aux charges de l'émission. En effet, au cours de l'exercice 2010 la banque a modifié le mode de comptabilisation du coût des signes monétaires. La conséquence de cette modification a entraîné la comptabilisation dans les charges de l'émission du coût de revient des billets et pièces émis pendant l'exercice. L'exercice précédent, ces charges correspondaient à des dotations aux amortissements du matériel fiduciaire.

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la Banque est d'environ 2 462 agents.

**Note 34 : Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel positif de FCFA 9 952 millions regroupe les opérations qui ne sont pas liées directement à l'exploitation de la Banque. Le résultat exceptionnel positif de l'exercice 2010 s'explique essentiellement par l'encaissement le 28 décembre 2010 d'une somme de 15 000 000 Euros (soit environ FCFA 9 840 millions).

**Note 35 : Résultat net de l'exercice**

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de FCFA 7 925 millions contre une perte de FCFA 29 574 millions l'exercice précédent. Malgré une baisse d'environ 20% du résultat sur avoirs extérieurs, le résultat de l'exercice 2010 a été boosté entre autres par le résultat exceptionnel.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 36 : Hors bilan****Hors bilan actif**

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
<b>Dépôts de billets et monnaies non émis</b>	<b>2 324 423</b>	<b>3 312 896</b>	<b>-988 473</b>
Billets	2 026 065	3 013 530	-987 465
Pièces	20 858	21 866	-1 008
Dépôts de billets neufs non émis en transit	277 500	277 500	0
<b>Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire</b>	<b>752 687</b>	<b>517 372</b>	<b>243 316</b>
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	1 474	19 860	-18 386
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	8 479	371	8 108
Billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	367	5 337	-4 970
Certificats de placement émis sur le marché monétaire	742 367	491 803	258 565
<b>Chèque et effets à l'encaissement</b>	<b>1</b>	<b>92</b>	<b>-91</b>
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement	1	92	-91
<b>Avoirs attendus des compagnies aériennes</b>	<b>507</b>	<b>521</b>	<b>-14</b>
<b>Prêt IDA UGRSP:Engagements par signature</b>	<b>6 043</b>	<b>5 955</b>	<b>88</b>
Prêt IDA UGRSP	6 043	0	6 043
Prêt IDA UGRIF	0	5 955	-5 955
<b>Quantum des recettes budgétaires Trésors</b>	<b>1 920 747</b>	<b>2 004 527</b>	<b>-83 780</b>
<b>Contributions au capital</b>	<b>59 138</b>	<b>0</b>	<b>59 138</b>
Engagement de participation au capital-BDEAC	59 138	0	59 138
<b>Contrat de fourniture du matériel fiduciaire</b>	<b>3 602</b>	<b>0</b>	<b>3 602</b>
Billets	3 602	0	3 602
<b>Devises et or à placer</b>	<b>20 633</b>	<b>0</b>	<b>20 633</b>
Or à placer	20 633	0	20 633
<b>Contreparties des engagements CIF donnés</b>	<b>43 323</b>	<b>30 361</b>	<b>12 962</b>
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	43 322	30 361	12 961
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	1	1	0
<b>Cautions reçues des Fournisseurs</b>	<b>23 068</b>	<b>8 195</b>	<b>14 873</b>
<b>Bons du trésor</b>	<b>351 461</b>	<b>330 745</b>	<b>20 716</b>
Bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	336 255	315 539	20 716
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
<b>Total Hors-bilan</b>	<b>5 505 633</b>	<b>6 214 473</b>	<b>-691 807</b>

**COMPTES ANNUELS****Hors bilan passif**

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
<b>Dépôts de billets et monnaies non émis</b>	<b>2 324 423</b>	<b>30 312 896</b>	<b>-27 988 473</b>
BEAC, compte de Billets non émis	2 026 065	30 013 530	-27 987 465
BEAC, compte de pièces non émises	20 858	21 866	-1 008
Billets neufs non émis en transit	277 500	277 500	0
<b>Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire</b>	<b>752 687</b>	<b>517 372</b>	<b>235 315</b>
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	1 474	12 514	-11 040
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	8 479	7 717	762
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	367	5 337	-4 970
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire	0	655 896	-655 896
Certificats de placement retenus en garantie des avances sur le MM	742 367	-164 092	906 459
<b>Chèque et effets à l'encaissement</b>	<b>1</b>	<b>92</b>	<b>-91</b>
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement	1	92	-91
<b>Avoirs attendus des compagnies aériennes</b>	<b>507</b>	<b>521</b>	<b>-14</b>
<b>Emprunts non débloqués</b>	<b>6 043</b>	<b>5 955</b>	<b>88</b>
Prêt IDA UGRSP-Contrepartie engagements par signature	6 043	0	6 043
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature	0	5 955	-5 955
<b>Quantum des recettes budgétaires des Trésors</b>	<b>1 920 747</b>	<b>2 004 527</b>	<b>-83 780</b>
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	1 951 604	2 035 384	-83 780
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires	-30 857	-30 857	0
<b>Contributions au capital</b>	<b>59 138</b>	<b>0</b>	<b>59 138</b>
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	59 138	0	59 138
<b>Contrat de fourniture du matériel fiduciaire</b>	<b>3 602</b>	<b>0</b>	<b>3 602</b>
Billets	3 602	0	3 602
<b>Devises et or à placer</b>	<b>20 633</b>	<b>0</b>	<b>20 633</b>
BEAC, compte de placement Or	20 633	0	20 633
<b>Engagements donnés CIF</b>	<b>43 323</b>	<b>30 361</b>	<b>12 962</b>
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	43 322	30 361	12 961
Engagements donnés CIF Espèces	1	1	0
<b>Cautions reçues de fournisseurs</b>	<b>23 068</b>	<b>8 195</b>	<b>14 873</b>
<b>Bons du trésor</b>	<b>351 461</b>	<b>330 745</b>	<b>20 716</b>
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	336 255	315 539	20 716
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
<b>Total Hors-bilan</b>	<b>5 505 633</b>	<b>33 214 472</b>	<b>-27 708 839</b>

**COMPTES ANNUELS****Note 37 : Opérations avec les parties liées**

La Banque désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- comités monétaires et financiers nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Gouvernement de la Banque.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres de ces organes de décision, de direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque.

La rémunération (traitements, primes et indemnités) des membres du Gouvernement de la Banque (Gouverneur, Vice Gouverneur, Secrétaire Général, Directeur Général de l'Exploitation, Directeur Général du Contrôle Général, Directeur Général des Etudes, Finances et relations Internationales) y compris le Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire en Afrique Centrale (COBAC) exprimée en millions de FCFA est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Traitement des membres du Gouvernement	1 702	1 908	-206
Indemnités de départ aux membres du Gouvernement	2 110	0	2 110
<b>Total</b>	<b>3 812</b>	<b>1 908</b>	<b>1 904</b>

**Note 38 : Procédure judiciaire**

Au 31 décembre 2010, le risque financier des actions en justice contre la BEAC est estimé à FCFA 437 millions. Une provision à due concurrence a été constituée dans les comptes.

La Banque a porté plainte contre X à la suite des détournements survenus au Bureau de la BEAC à Paris. Les procédures judiciaires sont en cours au niveau de Paris et dans certains Etats de la CEMAC.

**Note 39 : Plan comptable et Manuel de procédures**

Le plan comptable annoté et le manuel de l'organisation et des procédures comptables sont en cours d'approbation par le Conseil d'Administration conformément à l'article 67 des statuts de la Banque.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2010, et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.